

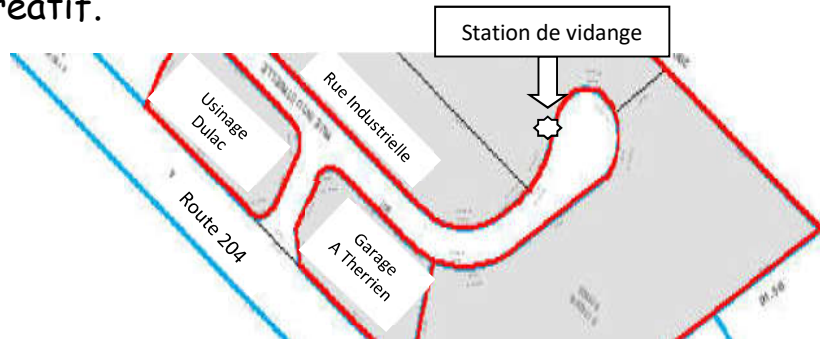


N° 147 – Le 29 mai 2017

STATION POUR VIDANGE DES VÉHICULES RÉCRÉATIFS



La municipalité de Saint-Ludger met à la disposition des propriétaires de véhicules récréatifs un emplacement aménagé afin qu'ils puissent procéder à la vidange des eaux usées de leur véhicule récréatif.



Endroit : Parc industriel

Coût : **GRATUIT**

Horaire : Accessible en tout temps

Services offerts :

- ⇒ Le site comporte un rond-point permettant d'effectuer l'opération de vidange sans avoir à reculer;
- ⇒ L'accès à l'eau et un boyau d'arrosage sont destinés au nettoyage du tuyau de vidange du véhicule ainsi que de la surface de vidange (disponible de la fin-mai au 15 octobre)
- ⇒ Non éclairé le soir



IMPORTANT : Voir à fermer le robinet avant de quitter les lieux.

